

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026**

L'an 2026, le cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Longueau, s'est réuni à la salle Renaissance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée le 20 mai 2026 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie, le 29 mai 2026.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Eric MAQUET, Stéphane BLIN, Hélène DOLAMIRE-FRANCE, Lionel Marie, Véronique VAN IMBECK, Roland ARNOLD, Céline COTTINET-DABONEVILLE, Nathalie SOIRANT, Xavier STAES, Monique PARISOT, Cédric FEUILLETTE, Pascale HOUBE, Jonathan LEGRAND, Jean-Pierre POUSSARD, Nathalie HALEINE-FINAZ, Emmanuel DOLMAIRE, Patrice BOUCHER, Florence LAPA.

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Carole DHAILLE à Nathalie HALEINE-FINAZ, Jean-Claude DELOHEN à Stéphane BLIN, Véronique DEAU BONNE à Hélène DOLMAIRE-France, Thierry GORGE à Roland ARNOLD, Corinne FOVET à Pascal OURDOUILLE, Stéphanie MEZERAY à Florence LAPA.

Etaient absents Excusés : Mesdames, Messieurs, Lysiane DANTIN, Honoré MABA.

Etaient absents : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Kathy RATEL.

Secrétaire de séance : Madame Monique PARISOT.

**2026/06-05/01
Désignation des délégués et des suppléants en vue
des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17 ;

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 280 à L. 293, R. 131 à R. 148 et R. 150 ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner dans les communes du département de la Somme pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux sont convoqués le 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial ;

CONSIDÉRANT que la commune de Longueau doit désigner quinze (15) délégués et cinq (5) suppléants ;

CONSIDÉRANT que cette désignation s'effectue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de la séance et les modalités de l'élection.

Le conseil Municipal procède ensuite à l'élection des délégués et suppléants selon les dispositions du Code électoral.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions réglementaires :

Le Maire Président

4 assesseurs (les deux plus âgés et les deux plus jeunes de la séance) :

- Monsieur Roland ARNOLD

- Monsieur Lionel MARIE

- Madame Céline COTTINET-DABONNEVILLE

- Monsieur Jonathan LEGRAND

Après dépôt d'une liste de candidats : "liste Ourdouillé" il est procédé aux opérations de vote puis au dépouillement.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 22

Ont obtenu :

Liste « Ourdouillé » : 22 voix

En application des règles de répartition prévues par le Code électoral, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

OURDOUILLE Pascal

DANTIN lysiane

BLIN Stéphane

DOLMAIRE-FRANCE Hélène
MARIE Lionel
VAN IMBECK Véronique
ARNOLD Roland
SOIRANT Nathalie
DELOHEN Jean-Claude
PARISOT Monique
STAES Xavier
HOUZE Pascale
FEUILLETTE Cédric
DEAUBONNE Véronique
LEGRAND Jonathan

Suppléants

HALEINE-FINAZ Nathalie
POUSSARD Jean-Pierre
FOVET Corinne
GORGE Thierry
RATEL Kathy

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des résultats de l'élection des délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

DIT que le procès-verbal des opérations électorales, accompagné de ses annexes, sera transmis à Monsieur le Préfet de la Somme conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,


Monique PARISOT

Le Maire,


Pascal OURDOUILLE



Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 25

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Somme le 08 JUIN 2026
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.